



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 29 mars 2022]

Date de la convocation

23 mars 2022

Date d'affichage

30 mars 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 0

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Martine VIOLETTE, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

N° 029/ 2022

Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE

OBJET DE DELIBERATION : Affectation des résultats 2021 – budget principal

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2021 du Budget Principal

Section d'investissement

Déficit reporté	-727 719,37
Résultat de l'exercice	1 339 434,94
Résultat cumulé	611 715,57

Restes à réaliser (dépenses)	1 835 360,76
Restes à réaliser (recettes)	1 700 801,30
Capacité de financement	477 156,11

Section de fonctionnement

Résultat reporté	250 000,00
Résultat de l'exercice	1 347 122,49
Résultat cumulé	1 597 122,49

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :

Excédent d'investissement reporté : 611 715,57
Compte 001 (Recettes invest BP 2022)

Affectation complémentaire en réserves 1 597 122,49
Compte 1068 (Recettes invest BP 2022)

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation des résultats 2021 tels que présentés ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 30 mars 2022